



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CCAS
DU 21 SEPTEMBRE 2023**

N° 04

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre à 18 h 00 le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de : Mr ALENÇON Alain Président du CCAS.

Étaient présents : ALENÇON Alain, ANTONUCCI Danièle, COHEN Anne-Lise, CROIZARD Gilles, PANDOLFINO Christine, RODRIGO Céline et SABATIER Magalie, HASSAKOU Amina.

Était excusé : ALMANSA Marie-France.

Secrétaire de séance : CROIZARD Gilles.

<i>Liste des délibérations</i>		<i>Décision</i>
N° 23.09.21-D01	Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 01 janvier 2024.	Unanimité
N° 23.09.21-D02	Aide des familles en difficulté	Unanimité
N° 23.09.21-D03	Voyage séniors	Unanimité
N° 23.09.21-D04	Festivités de fin d'année	Unanimité

Approbation du compte-rendu du 20 juin 2023

Monsieur le Président demande à l'Assemblée si le compte-rendu de la séance précédente appelle des observations.

Le compte-rendu est accepté à l'unanimité. Monsieur le Président passe à l'ordre du jour.

Monsieur CROIZARD Gilles a été désigné comme secrétaire de séance.

1. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 01 janvier 2024.

Monsieur le Président du CCAS, indique qu'il existe auparavant une nomenclature qui est la M14 (c'est l'imputation d'une dépense du CCAS dans une ligne comptable). A compter du 1^{er} janvier 2024, toutes les collectivités territoriales doivent passer à une nouvelle nomenclature qui est la M57.

Ce changement n'impacte pas le budget, c'est seulement le service comptabilité qui aura une nouvelle nomenclature pour l'imputation des dépenses du CCAS.

2. Aide des familles en difficulté

Monsieur le Président présente les demandes d'aide financière présentées ce jour par le CCAS. Entendu l'exposé fait et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le CCAS décide d'octroyer une aide au dossier suivant :

- Prise en charge de la demande présentée par le CCAS concernant le dossier 2023-5 pour une aide à l'échéance de loyer d'un montant de 500€ ainsi que la prise en charge de la cantine et de l'ALAE-ALSH pour un total de 4 mois de septembre à décembre 2023 pour les enfants scolarisés à Lespinasse.

3. Voyage séniors

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Centre Communal d'Action Sociale le projet de séjour proposé aux personnes retraitées de plus de 60 ans et aux personnes de 55 ans en situation de handicap de la commune.

Il se déroulera du 28 avril au 5 mai 2024 au Castel Luberon en Provence, en partenariat avec l'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV), avec pour prestataires Vacances ULVF.

Elle informe son conseil d'administration des différents tarifs du séjour et du transport :

- Prix du séjour par personne plein tarif : 461 €
- Prix du séjour par personne déduction faite de la subvention ANCV : 259 €

En effet, l'ANCV a informé la collectivité d'une nouvelle organisation pour l'attribution des subventions. Une aide de 202 €/pers sera attribuée aux personnes éligibles.

Madame la Vice-Présidente indique que la taxe de séjour ainsi que l'assurance annulation seront prises en charge par le CCAS, uniquement pour les personnes domiciliées sur la commune.

Elle informe que les personnes extérieures à la commune auront à acquitter en plus des tarifs indiqués ci-dessus :

- la taxe de séjour à hauteur de 0,88 cts x 7 jours soit 6,16 € par personne
- l'assurance annulation soit 16.14 € par personne.

Elle indique que le prix de la chambre individuelle est de 90 €.

- Concernant le transport, après étude des deux devis reçus, le CCAS propose de prendre en charge le transport aller/retour (Lespinasse, Provence), et propose de retenir le transporteur VNI pour un montant de 5 450 €.

4. Actualités :

Madame HASSAKOU Amina a rejoint la séance. Monsieur ALENÇON Alain a quitté la réunion à la même heure.

- Madame la Vice-Présidente informe les membres du CCAS qu'il est envisagé d'ouvrir le goûter intergénérationnel à d'autres personnes, notamment les jeunes en lien avec le PAJ.
- Madame la Vice-Présidente informe qu'une stagiaire a été prise pour un stage de 16 semaines et rejoindra le service du 09/10/23 au 08/12/23 et du 29/01/24 au 29/03/24.
- Madame la Vice-Présidente souhaite remettre relancer la « Sortie Familles », pour l'année 2024.
- Madame la Vice-Présidente évoque le Café des Parents et les différents ateliers mis en place pour les séniors.

5. Festivités de fin d'année :

Comme chaque année le CCAS propose d'offrir un repas aux Séniors de 65 ans. Le thème de cette année sera Noir et Doré. Pour les personnes qui ne peuvent pas participer au repas un colis leur sera distribué à domicile. Il convient de choisir l'animation le traiteur et le colis.

Concernant l'animation :

Madame la Vice-Présidente présente le devis de « Jean Michel BALAYER » et propose de le retenir pour un montant de 1 150€.

Concernant le traiteur :

Madame la Vice-Présidente présente le devis du traiteur MARTY et propose de le retenir pour un montant de 30 € par repas.

Concernant les colis :

Madame la Vice-Présidente présente à l'assemblée les six propositions reçues. Les membres du CCAS retiennent la société « Maison Sudreau » à l'unanimité pour un montant de 24.90 € par colis pour les personnes seules et 45 € par colis pour les couples.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Liste d'émargement des membres du CCAS

Ayant participé au vote des délibérations du 21 septembre 2023

NOM PRENOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	POUVOIR	EMARGEMENT
ALENÇON Alain	X			
ALMANSA Marie-France		X		
ANTONUCCI Danièle	X			
COHEN Anne Lise	X			
CROIZARD Gilles	X			
HASSAKOU Amina	X			
PANDOLFINO Christine	X			
RODRIGO Céline	X			
SABATIER Magalie	X			

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Le secrétaire de séance

Gilles CROIZARD

Le Maire, Président du CCAS,

Alain ALENÇON

